

Nachhaltiges Bauen – Tiefbau und Infrastrukturen

## **Construction durable – Génie civil et infrastructures**

112/2

Numéro de référence  
SN 530112/2:2016 fr

Valable dès: 2016-07-01

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/correctif](http://www.sia.ch/correctif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

---

2016-07 1<sup>er</sup> tirage

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>0 Domaine d'application</b> .....	5
0.1 Délimitation .....	5
0.2 Références normatives .....	5
0.3 Application .....	6
0.4 Conditions d'application .....	7
0.5 Prestations du concepteur .....	8
0.6 Application avec d'autres structures des phases .....	9
<b>1 Terminologie</b> .....	12
1.1 Généralités .....	12
1.2 Objectifs partiels d'ordre supérieur ...	13
1.3 Domaine société .....	14
1.4 Domaine économie .....	15
1.5 Domaine environnement .....	15
1.6 Abréviations .....	16
<b>2 Convention d'objectifs</b> .....	17
<b>3 Explications concernant le domaine des objectifs partiels d'ordre supérieur (Ue)</b> .....	21
<b>4 Explications concernant le domaine société (G)</b> .....	22
<b>5 Explications concernant le domaine économie (W)</b> .....	24
<b>6 Explications concernant le domaine environnement (U)</b> .....	26
<b>Annexes</b>	
<b>A Descriptifs des prestations, domaine des objectifs partiels d'ordre supérieur (Ue)</b> .....	30
<b>B Descriptifs des prestations, domaine société (G)</b> .....	35
<b>C Descriptifs des prestations, domaine économie (W)</b> .....	55
<b>D Descriptifs des prestations, domaine environnement (U)</b> .....	67
<b>E (informative) Publications</b> .....	103
<b>F (informative) Répertoire des termes</b> ..	105

## AVANT-PROPOS

### Développement durable

Dans la Constitution fédérale la promotion d'un développement durable de la Suisse est fixée en tant qu'objectif important de la Confédération. De ce fait les maîtres d'ouvrage publics ainsi que les institutions d'état chargées des études de planification sont particulièrement tenus au respect de cet objectif. Cet objectif est également un guide pour les maîtres d'ouvrage privés qui participent au développement futur de notre pays dans le domaine des constructions d'infrastructures. La mise en œuvre de ce mandat dans le cadre de projets d'infrastructures concrets est toutefois du ressort des responsables de la planification et de l'exécution.

### Objectif de la SIA 112/2

La présente norme sert d'aide pour faciliter la compréhension du contenu de ce mandat. Pour la planification et la réalisation de projets d'infrastructures elle présente concrètement les possibilités de prise en compte des aspects de la durabilité au moyen d'un système d'objectifs très étendu. Elle indique des propositions de prestations particulières que le concepteur doit fournir pour réaliser des ouvrages qui contribuent au développement durable.

### Signification

La SIA a fait de la durabilité un de ses thèmes centraux. Elle élabore des bases qui permettent de mettre en œuvre les exigences de la durabilité de façon globale. De plus elle est active dans l'élaboration de normes européennes importantes du domaine de la construction durable. Le présent document est une de ces bases. Il fait suite à la recommandation SIA 112/1 *Construction durable – Bâtiment* et à la fiche technique SIA 2050 *Développement territorial durable, planification communale et régionale*. Il représente donc une contribution importante à un complément nécessaire aux modèles de prestation usuels.

### Domaine de validité

À part la structure des phases de la SIA (SIA 103 et SIA 112) elle se réfère aussi de façon explicite à d'autres structures de prestations, surtout à celles de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) et de l'Office fédéral des routes (OFROU).

### Commission SIA 112/2

---

Organisations représentées dans la commission SIA 112/2

ARE	Office fédéral du développement territorial
armasuisse	Office fédéral de l'armement
ASR	Association suisse pour l'excavation, la déconstruction et le recyclage
cemsuisse	Association de l'industrie suisse du ciment
EPF	École polytechnique fédérale
HSR	Haute école technique, Rapperswil
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFROU	Office fédéral des routes
SIA GS	Bureau SIA
SSE	Société suisse des entrepreneurs
VSS	Association suisse des professionnels de la route et des transports

---

---

**Commission SIA 112/2**

		Représentant de
Président	Prof. Dr Susanne Kytzia, Rapperswil	HSR
Membres	Marcel Adam, Berne	armasuisse, KBOB (membre SIA)
	Prof. Dr Bryan Adey, Zurich	ETH (membre SIA)
	Ansgar Blöchlinger, Neuhaus	ASR
	Dr Sonja Cypra, Bâle	Conceptrice
	Jean-Marc Furrer, Vétroz	Entrepreneur, SSE
	Dr Matthias Galus, Berne	OFEN
	François Guenot, La Côte-aux-Fées	VSS
	Daniel Hardegger, Zurich	Entrepreneur
	Nikolaus Hilty, ETH, Berne	OFEV
	Dr Lena Poschet, Berne	ARE
	Eric Suter, Zurich	Dir. TP, canton de Zürich (membre SIA)
	Dr Heiner Widmer, Berne	cemsuisse
	Sabine Würmli, Berne	OFROU

---

Auteurs  
Matthias Kruse, Zurich  
Felix Walter, Berne  
Olivier Chaix, Châtelaine-Genève

Responsable SIA GS  
Silke Sedvallson, dipl. Ing. Arch. FH, Zurich

## Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 112/2 le 1<sup>er</sup> mars 2016.

Elle est valable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

---

Copyright © 2016 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.